

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 32 (1940)
Heft: 12

Artikel: Les tâches de la formation professionnelle
Autor: Jeangros, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384250>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sommes considérables — pour les heures supplémentaires effectuées au tarif normal.

Les modalités d'application de la loi fédérale doivent faire l'objet d'un contrôle constant. Il appartient aux cantons de constituer des organes de surveillance remplissant scrupuleusement leur tâche et capables d'alléger efficacement la tâche difficile des inspecteurs fédéraux des fabriques. De même, les autorités fédérales ont le devoir de développer les organes fédéraux de contrôle. Il y a longtemps déjà, nous avons demandé la création d'un poste de médecin chargé de l'étude des travaux nuisibles à la santé. Ce postulat est encore en suspens. En corrélation avec les autorités cantonales, les autorités fédérales, dans l'intérêt même de notre économie et de l'accroissement de la production, ont le devoir de faire bénéficier dans la plus large mesure possible le personnel de nos fabriques des bienfaits de la protection ouvrière.

Les tâches de la formation professionnelle.

Par *E. Jeangros*,
chef de l'Office cantonal des apprentissages, Berne.

I.

La guerre continue de faire rage autour de nous. La Suisse est une petite île de paix à laquelle incombe une grande tâche: vivre et construire, travailler et veiller.

Les belligérants concentrent toutes leurs forces sur la guerre. A nous de déployer la même énergie pour la préparation de notre résistance, la défense de notre indépendance et le développement de notre patrimoine national. Nous qui avons été épargnés jusqu'à aujourd'hui, nous avons le devoir de ne rien épargner pour la protection de la patrie.

II.

Nous avons besoin de la volonté de défense du soldat comme de celle de l'ouvrier, de l'artisan, de l'employé ou du commerçant. Le premier assure la sécurité de nos frontières, les autres la continuité de la vie économique et la formation, la préparation à la vie du travail de la génération qui monte. Quelle que soit la structure économique de l'Europe de demain, la Suisse, pays de la qualité, aura besoin d'une jeunesse capable de conserver à notre pays la place qu'il occupe dans les échanges internationaux et de contribuer à remplacer les valeurs détruites par la guerre.

La formation professionnelle est donc tout à la fois préparation de la défense nationale, aussi bien sur le plan militaire qu'économique, et apport à l'œuvre d'aujourd'hui et de demain.

III.

La formation professionnelle est assurée par l'*orientation professionnelle*, l'*apprentissage* et les *cours professionnels*.

L'*orientation professionnelle*, comme son nom l'indique, tend à faciliter par ses conseils et son expérience le choix de la profession la mieux adaptée aux aptitudes de l'intéressé et aux possibilités offertes par le marché du travail. Le choix de la profession est l'un des actes les plus lourds de responsabilité qu'il soit donné aux parents et aux jeunes gens d'accomplir.

Pour l'individu, choisir la profession appropriée à ses aptitudes, c'est s'assurer la joie au travail, la satisfaction intérieure génératrice d'énergie et de bonheur. L'*orientation professionnelle* met notre économie en mesure de disposer, au fur et à mesure des besoins, de la main-d'œuvre la mieux adaptée aux diverses exigences. Elle réduit au minimum le nombre des éléments incapables ou peu qualifiés, contribue à réduire les prestations insatisfaisantes, en un mot, combat à la racine ces plaies sociales que sont le chômage et le paupérisme dans la mesure où ils sont dûs au choix irrationnel de la profession.

L'*orientation professionnelle* opère tout à la fois sur le plan social et sur le plan individuel.

La dernière année d'école doit avoir pour tâche de préparer l'enfant au choix de la profession, ce qui implique naturellement une collaboration étroite entre les autorités scolaires et les organes d'*orientation professionnelle*.

Le canton de Berne a introduit la carte scolaire sur laquelle les membres du corps enseignant, au cours de la dernière année d'école, notent leurs observations en ce qui concerne les aptitudes professionnelles probables de l'écolier. Ce dernier passe ensuite une visite médicale qui décèle son aptitude physique à l'exercice de telle ou telle profession. L'*orientation professionnelle* dispose ainsi de renseignements précieux qui facilitent grandement sa tâche. Les cartes scolaires, le certificat médical et les conférences par lesquelles les orienteurs renseignent les écoliers sur les particularités des diverses professions, devraient être introduits partout.

L'école primaire doit attirer l'attention de l'enfant sur le monde du travail, lui donner une conception saine et juste de la vie professionnelle, en insistant davantage sur l'aspect créateur du travail que sur l'aspect du gain. En somme, chaque branche d'enseignement offre l'occasion d'intéresser l'enfant à l'activité professionnelle: la leçon de lecture ou de composition, les visites d'expositions et d'entreprises, les voyages scolaires, les leçons de choses, etc. Et pourquoi les écoliers ne passeraient-ils pas leurs dernières vacances scolaires dans plusieurs familles successivement, dont les chefs exercent des professions différentes? Pourquoi ne pas l'organiser? Ce serait la meilleure orientation professionnelle que l'on puisse imaginer.

La structure de l'offre et de la demande de main-d'œuvre, les chiffres du chômage, la situation précaire de certains milieux suffisent à montrer que l'orientation professionnelle de la jeunesse suisse n'est pas encore ce qu'elle devrait être et que les jeunes gens ne sont pas toujours dirigés vers les diverses professions comme il conviendrait et comme le bien général l'exigerait. D'une manière générale, les professions manuelles sont sous-estimées; par contre, les professions commerciales et intellectuelles sont sur-estimées. L'imagination nous montre trop le commerçant qui a réussi et pas assez le pauvre petit employé de bureau courbé sur une tâche monotone et mal rémunérée. La formation universitaire devrait davantage former au travail et aux recherches scientifiques et contribuer moins que ce n'est le cas aujourd'hui à ouvrir la voie aux professions confortables et bien payées. La préférence donnée aux professions commerciales, techniques ou intellectuelles ne se justifie pas. Aucun travail n'est uniquement intellectuel ou manuel; aucun travail n'est « supérieur » ou « inférieur ». Tout travail utile à la collectivité, tout travail bien fait est noble et digne de respect. Nous avons besoin de l'ouvrier comme du maître d'état, de l'artisan comme du savant, du paysan comme du fonctionnaire. Aucun n'est superflu, chacun est indispensable. Elles sont nombreuses les professions manuelles qui exigent davantage de réflexion, de présence d'esprit, d'imagination qu'un travail de bureau. Le travail manuel saisit l'homme tout entier; plus que tout autre, il est proche de la vie, satisfaisant. Si l'on faisait bénéficier les professions manuelles de la même sympathie, du même préjugé favorable que les professions intellectuelles et techniques, on verrait les éléments les meilleurs de la jeunesse scolaire se tourner sans hésitation aucune vers les métiers manuels, dont l'importance économique et culturelle se trouverait ainsi accrue. Nous manquons encore d'artisans et d'ouvriers qualifiés. Combien de techniciens ou d'universitaires qui n'ont achevé qu'avec peine leurs études et qui végètent dans un petit emploi eussent trouvé plus de satisfaction et un revenu mieux assuré dans une profession manuelle! Ils y eussent aussi rendu de plus utiles services à la collectivité.

Les organes de l'orientation professionnelle, l'école, les associations professionnelles et les autorités ont le devoir de renseigner mieux l'opinion publique sur la signification et la valeur des métiers, le devoir de faire tomber les préjugés et les préventions.

Notre agriculture manque de main-d'œuvre qualifiée. Nous disposons bien d'écoles d'agriculture assurant le perfectionnement professionnel de notre population agricole, mais l'apprentissage agricole proprement dit manque. Le travail de la terre est une profession qui doit être apprise comme tout autre. Comme l'artisan, le paysan a le droit et le devoir de former la nouvelle génération par un apprentissage régulier. L'orientation professionnelle, les associations agricoles, l'école et les autorités doivent insister sur la nécessité d'un apprentissage de la profession agricole et l'or-

ganiser en collaboration avec les cultivateurs conscients de leurs responsabilités envers la nouvelle génération et l'agriculture. L'apprentissage agricole et l'amélioration de la situation de la main-d'œuvre agricole (prix et salaires convenables, solution de la question de l'habitation pour les ouvriers agricoles mariés, etc.) permettront d'assurer facilement à notre agriculture tous les effectifs dont elle a besoin.

La formation professionnelle développe les qualités, les qualités augmentent le gain, dans l'agriculture comme dans les autres professions, et cela aujourd'hui tout spécialement, à l'heure où de nouvelles et vastes possibilités s'ouvrent pour nos producteurs agricoles.

Les subsides de l'Etat doivent contribuer à aider tous les jeunes gens capables et sans ressources à faire un apprentissage sérieux. Chaque commune a le devoir de leur venir en aide. Les subsides des pouvoirs publics à l'apprentissage constituent le meilleur moyen de lutter efficacement contre les causes mêmes du chômage et du paupérisme.

Dans maints cantons, ces subsides sont insuffisants et les prescriptions promulguées à cet effet sont trop étroites. La conférence des offices alémaniques d'apprentissage a établi des directives en vue d'une nouvelle réglementation qui doit mettre fin aux entraves que des dispositions surannées opposent au développement de trop de jeunes gens.

L'Association suisse pour l'orientation professionnelle publie régulièrement une nomenclature de ces subsides. Le nombre des fondations destinées à l'encouragement de l'apprentissage est tout simplement étonnant. L'obligation d'annoncer tous les subsides d'apprentissage à un office cantonal central empêche qu'un même intéressé bénéficie de versements dépassant le nécessaire ou qu'un autre soit dans l'impossibilité de disposer de la somme indispensable. Souvent, les règlements des diverses fondations ne concordent plus et doivent être revisés conformément au but poursuivi.

Selon la profession choisie et la durée de la formation, un apprentissage exige de 200 à 1200 francs. Si les parents contractent assez tôt une assurance d'apprentissage — qui n'exige que des primes modestes — ils peuvent disposer d'une somme de 500 à 1000 francs au moment où l'enfant quitte l'école. Les autorités et les compagnies d'assurance doivent faciliter autant que possible la conclusion de ces polices d'apprentissage. De leur côté, les organes de la formation professionnelle, les autorités scolaires et l'état-civil doivent engager les parents à contracter de telles polices.

L'orientation professionnelle a pour activité complémentaire le placement des apprentis. Il est assez rare que les chefs d'entreprises annoncent les places d'apprentis à repourvoir. C'est pourquoi les offices d'apprentissage tiennent à jour une nomenclature des apprentissages en cours et de leur durée, ce qui permet automatiquement de se rendre compte lorsque des places sont libres. Les

orienteurs doivent utiliser cette nomenclature. C'est la seule manière d'assurer le placement rationnel et régulier des apprentis.

Le comportement de l'apprenti permet, en outre, aux organes de l'orientation professionnelle de vérifier et de corriger leurs conseils, de compléter leurs expériences. C'est pourquoi les représentants de ces organes doivent faire partie des commissions chargées de la surveillance de l'apprentissage. Ils doivent également assister aux examens de fin d'apprentissage.

Pour répondre à son objet, l'orientation professionnelle doit pouvoir compter sur la collaboration des associations professionnelles, qui doivent être invitées à donner tous les renseignements nécessaires sur la profession et les possibilités de placement qu'elle offre. Les organes de l'orientation professionnelle, de leur côté, doivent rechercher eux-mêmes le contact avec les membres des diverses professions, recourir à leur collaboration, leur demander d'exposer eux-mêmes aux jeunes gens les particularités du métier, les consulter dans les cas spéciaux. Par ailleurs, la confiance réciproque entre parents et maîtres d'état facilite la conclusion des contrats d'apprentissage. En aucun cas, les organes de la formation professionnelle et les associations professionnelles ne doivent entrer en conflit. Au contraire, ils doivent collaborer de la manière la plus étroite.

L'orientation professionnelle, à notre avis, s'attache parfois trop à procéder par élimination, à déceler à quelle profession le jeune homme ne se prête pas. Sa tâche doit être, avant tout, de déceler les aptitudes diverses et d'examiner vers quelle catégorie de professions le jeune homme peut être dirigé. De cette manière, les parents et les intéressés disposent encore d'une large marge. Chaque canton devrait disposer d'un office d'orientation professionnelle utilisant tous les moyens auxiliaires déjà énumérés (cartes scolaires, certificat médical, résultats des examens de capacité) et en mesure d'assister de ses conseils aussi bien les jeunes gens que les parents, les chefs d'entreprises et les autorités. Jamais les organes d'orientation professionnelle ne doivent « forcer la main », comme on dit; leur rôle doit se borner à renseigner, à conseiller et à convaincre.

IV.

L'apprentissage lie maîtres d'état et apprentis en une véritable communauté.

C'est l'esprit et le cœur ouverts que le jeune homme entre en apprentissage, avide d'apprendre et de créer. Les premières expériences déterminent les rapports ultérieurs de l'individu avec la profession. Si l'activité du nouvel apprenti se limite aux commissions et à des travaux de nettoyage ou de manœuvre, à l'exclusion de tout travail professionnel, il sera déçu, découragé et perdra toute sa joie au travail et au métier qu'il a choisi; c'est alors qu'apparaissent les difficultés avec leurs conséquences: la rupture du

contrat d'apprentissage, le changement de profession, tous les obstacles qui s'opposent au développement du jeune homme, tous les éléments qui empêchent un apprentissage satisfaisant. La situation est tout autre lorsque le jeune apprenti est initié dès le début aux mystères de la profession, lorsqu'il peut enregistrer dès le commencement les premiers résultats tangibles de ses efforts. La joie au travail le pousse à apprendre avec plus d'application et d'entrain.

Avec la collaboration des ateliers d'apprentissage de la ville de Berne, l'office d'apprentissage établit, pour les diverses professions, des directives en vue de la méthode à suivre pour la formation des apprentis. Elles sont destinées à faciliter les tâches pédagogiques des maîtres d'état. On a constaté que tout apprentissage qui n'est pas rationnellement entrepris entraîne un gaspillage de matières premières, de temps et d'énergie dont l'entreprise et l'apprenti supportent les conséquences. Les expériences faites dans les coûteux ateliers d'apprentissage des grandes entreprises ont montré l'importance d'une organisation rationnelle de ce que nous pourrions appeler la « mise en train » de l'apprentissage. La petite entreprise peut obtenir des résultats tout aussi favorables, mais à la condition d'intéresser et de faire participer directement, dès le début, l'apprenti à la profession.

Evidemment, le maître sait et l'apprenti ignore tout. Il faut donc éviter que, dès le début, il n'éprouve un complexe d'infériorité! S'il est en outre morigéné ou quelque peu rudoisé, il risque d'avoir le sentiment paralysant de ne rien savoir et d'être parfaitement incapable. Le maître d'apprentissage doit faire en sorte d'éviter une si dangereuse évolution. Il donnera à l'apprenti qui débute des tâches faciles ne comportant pas de chances d'insuccès et de découragement. Ces tâches doivent être telles qu'après des explications suffisantes elles puissent aboutir à un résultat satisfaisant, à la condition naturellement que l'apprenti prenne de la peine. Il importe de ne pas négliger de féliciter et d'encourager l'apprenti. On renforcera ainsi sa confiance en soi et sa joie au travail.

Il est évident que tout débutant commet des erreurs. Il ne faut pas se borner à les critiquer ou à les punir. Au contraire, ces fautes sont pour les maîtres d'état l'occasion de montrer à l'apprenti comment le travail doit être entrepris, les raisons pour lesquelles telle opération doit être entreprise ainsi et non pas autrement. Lorsque le patron néglige de profiter des enseignements qui découlent de ces erreurs, il commet une faute plus grave que l'apprenti. Ce dernier n'est coupable et punissable que lorsqu'il ne tient pas compte des observations qui lui sont faites.

Il arrive parfois que patrons et ouvriers oublient quelque chose, fassent une erreur d'inattention que l'apprenti découvre. Si patrons et ouvriers tentent de cacher leurs erreurs alors qu'ils critiquent impitoyablement celles de l'apprenti, ce dernier aura le sentiment d'une injustice; il tentera désormais de cacher ses

fautes, au détriment de sa formation professionnelle et de l'entreprise. Par contre, si patrons et ouvriers reconnaissent ouvertement leurs erreurs, s'ils cherchent, devant l'apprenti, aux moyens d'y parer, ce dernier ne craindra pas d'avouer ouvertement ses erreurs, de s'efforcer d'en tirer les leçons. Il apprend ainsi à surmonter les échecs, à travailler courageusement, à prendre ses responsabilités, à devenir un homme dans toute l'acception du terme. Il sait que pour devenir un homme il n'est pas besoin de fumer ou de boire. Expliquer et corriger avec objectivité les erreurs, reconnaître et souligner avec bienveillance le bon travail, telle est la règle d'or de l'apprentissage, le meilleur moyen de développer les capacités et la personnalité de l'apprenti.

Dès le premier ouvrage, l'apprenti doit s'habituer à l'ordre et à la précision. Le problème à résoudre doit être présenté simplement et clairement. Le patron doit s'assurer que l'apprenti a compris. C'est aussi à ce dernier à demander les explications complémentaires. De son côté, le maître doit l'y encourager. Questionner est un signe d'attention, c'est une qualité qui doit être encouragée. Lorsque le jeune homme a compris le problème à résoudre, il passe à l'exécution. On veillera à ce que son établi soit toujours dans un ordre parfait et chaque chose à sa place. L'ordre est le secret du travail bien fait. Les ateliers où règne le désordre ne sont pas en mesure d'assurer la formation professionnelle d'un apprenti.

Le patron ou un ouvrier qualifié examineront ensuite avec l'apprenti toutes les phases de son travail, loueront ce qu'il y a à louer, critiqueront avec bienveillance les points faibles tout en donnant les explications nécessaires, en partant du principe que l'on ne fait bien que ce que l'on comprend. L'apprenti doit être initié à tous les procédés qui tendent à simplifier le processus du travail et à mieux « faire la main » comme on dit. S'il s'habitue à comparer son travail à celui des ouvriers qualifiés, les plans à l'exécution, à poursuivre ses efforts dans un esprit sportif, à réfléchir, à ne rien faire automatiquement, il éprouvera une joie toujours plus grande dans l'accomplissement de sa profession.

Dans le métier de jardinier, par exemple, l'apprenti doit être invité à tenir un « journal » où il inscrira chaque jour les semis plantés, les plantes greffées, le nombre des carreaux labourés, le temps et la température. Il apprendra ainsi à observer et à suivre les indications de la nature. Le procédé du journal est également fort utile dans d'autres professions. Cette méthode peut d'ailleurs être préparée en collaboration avec les écoles professionnelles et les cours d'apprentissage. En commun avec ces écoles et les associations professionnelles, l'Office cantonal bernois d'apprentissage a établi des modèles de « journal professionnel » qui rendent les meilleurs services aux intéressés, aux patrons comme aux apprentis.

L'essence du travail, c'est de créer au sein d'une communauté pour la communauté, en participant à un effort auquel la perso-

nalité se soumet dans une discipline librement consentie. Le travail ainsi compris est une méthode de vie dont l'apprentissage jette les fondements. Le patron et les ouvriers, dès le début, doivent traiter l'apprenti comme un futur collègue et déjà comme un membre de leur communauté. De son côté, l'apprenti doit comprendre, dans un esprit de synthèse qu'il importe de développer en lui, que le travail partiel qu'il exécute est une partie de l'œuvre commune, que son apport est également indispensable; de cette manière, il apprendra à se situer dans l'atelier et la profession, à marquer sa place; le sentiment de sa responsabilité et de sa personnalité se renforcera. En comprenant toujours mieux la signification de son travail, il s'intégrera toujours davantage dans la communauté que constituent employeurs, salariés et clients. Ce sentiment de l'interdépendance de tous, en se développant en lui, contribuera à éviter plus tard maints malentendus et conflits. La lutte qui opposait employeurs et salariés, maîtres et ouvriers, fournisseurs et clients est aujourd'hui dépassée. Toute activité comporte des devoirs qu'il s'agit de respecter. L'évolution actuelle exige l'équilibre des intérêts au lieu de la lutte, la communauté professionnelle au lieu de l'opposition stérile.

L'apprenti adolescent est en pleine formation physique, intellectuelle et morale. Il est dans un état de déséquilibre latent entre la joie et la douleur, le courage et le désespoir, l'enthousiasme et le découragement, la volonté de créer et la paresse, la révolte et la docilité. Au patron et aux ouvriers, aux adultes de se souvenir de leur jeunesse et de comprendre l'âme complexe de l'apprenti. A aucune époque de la vie l'individu n'éprouve plus fortement le besoin d'être compris. Si l'apprenti a le sentiment que le patron s'efforce de le comprendre, s'occupe de lui, il lui donnera toute sa confiance, il le considérera comme un conseiller amical et paternel qu'il écoutera et suivra avec dévouement. La compréhension est à la base de toute éducation. Seules la compréhension et la confiance libèrent les énergies, développent les qualités et permettent à la personnalité de s'épanouir.

L'apprenti est celui qui demande et prend, le patron celui qui répond et donne; le premier veut savoir, le second sait. Peut-on imaginer un rapport plus complémentaire et plus susceptible d'être harmonieux?

La jeunesse lie la personne et la chose en une même synthèse. Pour l'apprenti, le patron, les ouvriers sont inséparables de l'apprentissage. L'attitude du patron et des ouvriers en face de leur travail déterminera celle de l'apprenti.

La vie est un perpétuel devenir, une constante transformation et adaptation, un perpétuel apprentissage. Pour tout patron ou ouvrier conscient de ses responsabilités, l'exercice de la profession n'est pas autre chose. L'apprenti fait ses premiers pas, maître et ouvriers sont déjà avancés dans la voie, mais dans la même voie, celle qui tend à la perfection, au travail le mieux fait, que l'on

soit paysan, artisan, ouvrier ou commerçant. Le travail professionnel bien compris doit être un exemple de vie, un style de vie, pour le patron comme pour l'ouvrier ou l'apprenti.

Patron et parents doivent demeurer en contact, suivre en commun les progrès de l'apprentissage. Les parents ont le devoir de s'informer auprès du maître d'apprentissage du développement de leur enfant; de son côté, le patron doit renseigner régulièrement les parents du comportement de l'apprenti. Lorsque les parents semblent ne pas s'intéresser à l'apprentissage, le patron doit les convoquer; de même, si ce dernier ne le fait pas, les parents doivent l'y inviter. Les autorités de surveillance (offices et commissions d'apprentissage), lors de leurs visites d'ateliers, s'informent de la marche de l'apprentissage et du degré de collaboration entre patrons et parents. Lorsque ces rapports apparaissent insuffisants, les autorités compétentes feront le nécessaire pour les développer.

Les échanges de vues entre parents, patrons, instituteurs, orienteurs, membres des commissions d'apprentissage et d'examen, échanges de vues au cours desquels toutes les questions relatives à la formation des jeunes gens sont abordées, ont permis à l'Office cantonal bernois d'apprentissage de faire de précieuses expériences. Cet exemple devrait être suivi partout.

Au cours de l'apprentissage, maîtres et apprentis remplissent une belle et grande tâche, aussi bien vis-à-vis d'eux-mêmes que de la profession. Ils remplissent également une fonction de la plus haute importance pour l'avenir de la famille, le développement de l'économie nationale et la prospérité de la patrie. Les ateliers et les entreprises où l'apprentissage est organisé consciencieusement, avec un réel et constant souci du travail bien fait et du développement de la personnalité méritent une mention publique. Les patrons doivent figurer dans la liste des maîtres d'état aptes à participer aux soumissions des travaux publics; quant aux apprentis, les offices d'apprentissage, les commissions d'examen ou les écoles professionnelles leur remettront des diplômes d'encouragement.

Quoi qu'il en soit, comme nous l'avons dit, c'est l'exemple donné par les parents et les patrons qui constitue l'élément moteur le plus efficace du développement des jeunes gens.

V.

L'école professionnelle ou le cours d'apprentissage complètent l'enseignement pratique donné à l'atelier. Cet enseignement complémentaire a également pour tâche de développer non seulement les capacités strictement professionnelles mais encore la culture, la personnalité.

L'enseignement professionnel peut être défini comme une communauté de travail entre maîtres et élèves. Le maître étant celui qui donne et qui dirige.

Mais cette communauté de travail ne se limite pas à l'en-

seignement proprement dit. Les élèves collaborent activement. Ils remplissent les multiples fonctions administratives indispensables au succès de l'enseignement (administration, gérance du matériel, bibliothèque). Les leçons sont complétées par des visites d'ateliers, des excursions.

Les cours professionnels s'efforcent avant tout de développer les facultés intellectuelles des apprentis, le don d'observation et de déduction. Ils comportent de 4 à 8 heures par semaine. Inutile de dire que ce court laps de temps doit être pleinement et rationnellement utilisé. Les membres du corps enseignant ont donc le devoir de préparer soigneusement leurs leçons. Les travaux écrits doivent être limités au strict minimum afin d'économiser du temps. L'enseignement sera surtout oral et didactique, s'effectuera sur la base de manuels précis, de directives clairement rédigées distribuées aux élèves. L'enseignement doit partir de l'expérience des élèves dont l'activité quotidienne doit être tout à la fois le point de départ et d'aboutissement.

La profession doit toujours être au centre de l'enseignement. Le maître ne s'en tiendra pas uniquement aux matières du programme mais complètera son enseignement par des exemples concrets fournis par les patrons et les apprentis. Par exemple, il encouragera l'apprenti à exécuter les plans dessinés à l'école. Cette dernière entre ainsi en possession de modèles de la plus grande utilité pour l'enseignement. De cette manière, l'apprenti y participe ainsi plus personnellement; il comprend mieux l'importance qu'il revêt pour son travail professionnel. De son côté, le maître d'état doit reconnaître le rôle positif joué par l'école dans le cadre de l'apprentissage. De cette manière, il assure entre l'école et l'atelier la collaboration la plus propre à favoriser l'apprentissage.

Mais pour assurer un travail rationnel, deux éléments sont indispensables: une habileté manuelle suffisante et une compréhension, une représentation exacte, à l'aide du dessin et des cotes, du travail à effectuer. L'enseignement du dessin (lecture de plans, d'esquisses, de coupes, etc.), celui du calcul, de la réduction, etc., permettent de développer l'initiative de l'apprenti.

Le travail bien fait exige une étude attentive de toutes les parties comme de l'ensemble; le même soin doit être apporté à l'étude de la commande, au dessin, à l'exécution et à la livraison. Dans chaque domaine, l'apprenti doit prendre l'habitude de critiquer lui-même son travail. Le maître développera cette faculté en exposant des exemples, en discutant avec les élèves les erreurs commises. C'est la meilleure manière de développer chez l'apprenti l'habitude de penser, de réfléchir et de travailler consciencieusement et exactement.

Les programmes scolaires déterminent l'enseignement, précisent les exigences posées à la profession, établissent les méthodes de travail. Ils ont pour but de montrer comment les choses doivent être faites. Mais l'enseignement doit aussi pouvoir répondre à la

question « pourquoi »; et ce n'est pas la moins importante. Comme nous l'avons dit, le savoir est basé avant tout sur la compréhension. C'est en questionnant que l'apprenti développe ses facultés d'observation et de jugement. La question posée par l'élève est plus importante pour son développement que celle posée par le maître.

D'une manière générale, on a trop peu recours aux bons manuels techniques; on oublie trop le rôle essentiel qu'ils jouent pour fixer l'expérience, l'acquis. Les apprentis doivent être encouragés à la lecture afin qu'ils assimilent de manière profitable les manuels à leur disposition. Des exposés succincts des livres techniques sont de la plus grande utilité. La nomenclature des revues techniques établie pour les diverses professions par l'Office cantonal bernois d'apprentissage, en collaboration avec les membres du corps enseignant des écoles professionnelles et les associations professionnelles, devrait devenir une publication nationale; elle devrait être tenue sans cesse à jour et mise à la disposition des maîtres d'état, des parents, des apprentis et des écoles professionnelles.

Chaque école professionnelle doit disposer d'une bibliothèque comprenant aussi bien des ouvrages techniques que des livres traitant de questions générales (littérature, voyages, sciences, etc.). Il serait indiqué que ces bibliothèques collaborent étroitement avec celles des écoles des arts et métiers et celles des associations professionnelles. De leur côté, les apprentis doivent collaborer à l'administration de la bibliothèque, qui doit devenir « leur » chose.

La matière d'enseignement sera enrichie par des visites aux ateliers, fabriques, expositions, etc. Ces visites exigent naturellement un travail préparatoire afin que les impressions des apprentis ne soient pas anarchiques, désordonnées, superficielles mais organiques et durables, et puissent être utilisées pour l'enseignement ultérieur.

Les accidents professionnels exigent que l'enseignement porte également sur la prévention des accidents. Les écoles professionnelles sont reconnaissantes à la Caisse nationale suisse d'assurance-accidents de préparer des directives à cet effet, en collaboration avec les membres du corps enseignant. Dans certaines professions, il s'agit d'attirer l'attention des intéressés sur les substances toxiques dangereuses pour la santé. On ne peut que regretter que la législation ne prescrive pas que toute nomenclature des matières toxiques soit accompagnée d'une description des moyens de protection. De même, les dispositions relatives à la construction et à la transformation des installations industrielles devraient mieux tenir compte des dangers d'intoxication. De combien d'accidents, par exemple, est responsable l'aération insuffisante des garages!

Les concours entre apprentis et jeunes ouvriers contribuent, par les satisfactions d'amour propre qu'ils assurent, au développement professionnel et individuel, de même qu'à une utilisation profitable des loisirs. L'organisation de ces concours renforce la

collaboration entre les écoles et les associations professionnelles, la coordination entre le travail d'atelier et le travail scolaire. Les expositions de travaux d'apprentis, à leur tour, éveillent l'intérêt et la compréhension du public pour la nécessité de l'apprentissage. En outre, les organes d'orientation professionnelle peuvent utiliser efficacement ces travaux.

Notre économie, même dans les professions où il y a pléthore de main-d'œuvre, même aux époques de chômage, manque d'ouvriers qualifiés, de ces ouvriers qui ne sont jamais satisfaits de ce qu'ils savent et tendent sans cesse à plus de perfection. Le perfectionnement professionnel, à l'aide de cours et de manuels professionnels, contribue à augmenter le gain et à améliorer la position sociale de l'ouvrier. Partout où elles en ont l'occasion, les écoles professionnelles doivent entretenir l'intérêt de l'ouvrier pour sa profession et le préparer à l'examen de maîtrise. Cet examen doit être facilité aux ouvriers capables. D'ailleurs, dans les diverses professions, il devrait faire l'objet d'une réglementation fédérale.

La mobilisation éloigne de nombreux ouvriers de leur profession. Il s'agit donc d'organiser à leur intention des cours de perfectionnement professionnel leur permettant de garder le contact avec leur métier.

La capacité professionnelle, les qualités qui font le bon ouvrier ne consistent pas seulement dans l'habileté manuelle et les connaissances techniques, mais aussi dans l'esprit de synthèse, dans la faculté de saisir les relations de cause à effet entre les diverses phases du travail, la profession et l'économie nationale considérée dans son ensemble. L'enseignement professionnel a donc pour tâche d'élargir l'horizon de l'apprenti, de lui faire comprendre la place occupée par sa profession dans l'économie nationale, son importance pour la prospérité de l'ensemble. Le jeune homme doit comprendre que chaque profession apporte sa pierre à l'édifice commun, que chaque travailleur remplit un rôle indispensable. C'est la vieille fable des membres et de l'estomac qui se répète. Les apprentis sont à l'âge de la vie où l'on est le plus ouvert à ces relations de cause à effet. L'école des arts et métiers de Langenthal, par exemple, a organisé la construction d'une maison avec la collaboration des diverses classes. Chaque profession a participé aux plans de construction, d'installation et d'ameublement. Cette méthode est la plus propre à faire saisir à l'apprenti la maison comme une unité vivante, résultat de collaborations diverses et indispensables.

Qu'est-ce que travailler, sinon donner une forme à la matière, la plier aux besoins de l'homme? Voilà ce que l'enseignement professionnel doit faire saisir avant tout aux jeunes gens: le sens et la portée de la transformation de la matière qui leur est confiée. Les apprentis doivent apprendre à communier avec les chefs-d'œuvre de leur profession, qui doivent être pour eux un encouragement et un but.

De même que les plantes ont besoin de chaleur, d'air et de lumière pour prospérer, de même l'enseignement professionnel ne peut porter ses fruits que dans une atmosphère de confiance, de compréhension et d'entr'aide mutuelle. L'apprenti doit être convaincu que le maître et le patron donnent le meilleur d'eux-mêmes, qu'il peut avoir pleine confiance en eux, qu'ils sont toujours prêts à l'aider de leurs conseils.

La jeunesse est sujette aux tentations. Les parents, la famille, l'école, le patron doivent former un rempart protecteur. Sur les 10,000 apprentis et apprenties du canton de Berne, 2000 sont orphelins de père ou de mère ou ont perdu les deux à la fois. De nombreux jeunes gens ne trouvent pas toujours le courage de s'adresser en toute confiance aux parents, aux patrons ou aux maîtres. Lorsqu'on sait combien il est parfois pénible à un adulte de se décider à demander conseil, on peut imaginer combien c'est difficile à un apprenti, retenu par toutes sortes de considérations d'amour-propre, en pleine période de croissance, de déséquilibre, de désaccord avec soi-même et les autres. Souvent, le maître compréhensif est le seul soutien du jeune apprenti. Lui seul est capable de maintenir en lui la foi dans la vie et les hommes.

Au cours des trop courtes heures d'enseignement, le maître observera les élèves, annoncera les inattentifs, les nerveux et les paresseux aux autorités scolaires qui examineront la situation avec le maître d'état, les parents, la commission d'apprentissage et les organes de l'orientation professionnelle. En outre, le maître ne se bornera pas à suivre le développement des jeunes gens à l'école mais également en dehors de l'école. Les expériences faites à l'école professionnelle sont décisives pour l'apprentissage; les commissions d'apprentissage en tiennent compte.

L'école professionnelle s'occupe également des loisirs des jeunes gens. Lorsque les liens familiaux sont insuffisants pour combler ces loisirs, on veillera que le jeune homme ne cède pas aux tentations ou ne se précipite pas la tête la première dans la vie de société et de club, ou dans les «plaisirs» et les «distractions». Les apprentis ont besoin d'être conduits avec cœur et intelligence. Le samedi libre souligne encore une fois toute l'acuité de ce problème.

L'éducation des apprentis en vue d'une utilisation rationnelle et fructueuse des loisirs nécessite, au même titre que la formation professionnelle, la collaboration des apprentis, des parents, des maîtres d'état et de l'école professionnelle. Il appartient à cette dernière de faire des suggestions. Les possibilités de remplir utilement et agréablement les loisirs sont d'ailleurs nombreuses: travaux de maison, devoirs scolaires, rassemblement des apprentis dans des groupes de travail, de jeu, de sport, organisation d'excursions, de visites d'ateliers, d'usines, etc. De même, on organisera des soirées scolaires dont le succès dépendra de la collaboration des apprentis. La littérature, la musique, l'histoire naturelle ne seront pas négligées. Le jeune homme participera ainsi d'une manière plus intense

et plus directe au monde et à la culture, au développement desquels il contribue d'ailleurs efficacement par sa profession. Au même titre que d'autres établissements scolaires, l'école professionnelle doit participer à la vie spirituelle de la nation.

Tout apprenti doit avoir droit à une semaine de vacances au moins. Les vacances doivent être préparées, comme le travail. Dans ce domaine, nous n'en sommes encore qu'au début. Les écoles professionnelles doivent intervenir auprès des entreprises afin que les vacances professionnelles coïncident avec les vacances scolaires. De cette manière, il sera possible d'organiser des camps et des excursions pour les apprentis qui ne peuvent passer les vacances avec leurs parents. Les apprentis seront invités à constituer une caisse de vacances. De leur côté, les autorités scolaires feront le nécessaire afin que les jeunes gens dont les parents sont dans une situation financière précaire puissent bénéficier de subsides de vacances. En un mot, l'école professionnelle doit contribuer au développement de l'homme total, de toutes ses facultés, de tous ses dons.

VI.

Le travail est un honneur auquel chacun a le droit de participer. La formation professionnelle contribue à donner un sens à la vie.

La jeunesse actuelle n'a pas d'héritage à attendre; par son travail, elle devra payer les dettes d'une époque riche en désastres et en catastrophes; elle doit créer des valeurs nouvelles à la place de celles qui ont été détruites. L'argent est aujourd'hui une valeur instable. Par contre, le travail, les connaissances professionnelles, la possession d'un métier sont demeurés des valeurs stables. La formation professionnelle est une richesse vraie.

Il suffit à la jeunesse de vouloir. Elle a pour devoir de maintenir ce qui s'est révélé bon, d'améliorer et de réformer ce qui est apparu défectueux, de créer ce qui manque. C'est une grande tâche. Elle en sera certainement digne.

Nous avons été épargnés par la guerre. Manifestons notre reconnaissance en travaillant, en créant des valeurs nouvelles et en renforçant notre défense nationale, seul moyen de protéger ces valeurs et de nous permettre de les faire fructifier.
